



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions/Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/
Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission
NA
Alberta

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right
of Canada, in accordance with the terms and conditions
set out herein, referred to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet VEHICLE-MOUNTED DIESEL EXHAUST SYST	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0127-20BM05/A	Date 2021-03-08
Client Reference No. - N° de référence du client W0127-20BM05	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-034-12024	
File No. - N° de dossier EDM-0-43212 (034)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Mountain Daylight Saving Time MDT on - le 2021-03-24 Heure Avancée des Rocheuses HAR	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Nigam, Nidhi	Buyer Id - Id de l'acheteur edm034
Telephone No. - N° de téléphone (587) 532-8142 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 566-6167
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE ATTN: FIRE HALL BLDG 619 DENWOOD Alberta T0B 1B0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et
services gouvernementaux
Canada Place/Place du Canada
Suite 1000
10th Floor/10e étage
9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper
Edmonton
Alberta
T5J 4C3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

SYSTÈMES D'ÉCHAPPEMENT DIESEL MONTÉS SUR VÉHICULE

1.1	ÉNONCÉ DES BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES		2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4	LOIS APPLICABLES	3
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....		4
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION		4
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES		5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT		6
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
6.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	6
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
6.4	DURÉE DU CONTRAT	6
6.5	RESPONSABLES.....	7
6.6	PAIEMENT	8
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	9
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
6.9	LOIS APPLICABLES	9
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.11	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	9
6.12	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	9
ANNEXE «A»		11
	ÉNONCÉ DES BESOIN.....	11
ANNEXE «B »		17
	BASE DU PAIEMENT	17
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS		18
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des Besoin

Le détachement Wainwright de la Base de soutien de la 3^e Division du Canada (BS 3 Div CA) requiert un système d'échappement diesel monté sur véhicule qui réduit ou élimine les rejets de substances carcinogènes par le véhicule au démarrage, lorsque le véhicule se trouve dans une aire de véhicule, sans avoir recours à des modifications aux infrastructures. De plus, un système automatique doit également faire en sorte que les VSLIA sont toujours prêts à partir; ce système ne doit pas être muni de boyaux ou d'autres accessoires qui pourraient en fin de compte retarder le déploiement du véhicule lors des appels d'urgence.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région de l'Ouest de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante:

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

Les soumissions télécopiées seront acceptées au 1-418-566-6167.

Les soumissions en format papier (remis en personne ou par la poste ou par messagerie) ne seront pas acceptées dans le cadre de cette demande de soumission.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **AB**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Toute soumission qui ne satisfait pas à l'un des critères techniques suivants à la clôture des soumissions sera déclarée irrecevable et rejetée

- (a) Conformité avec les modalités de la présente demande de soumissions.
- (b) Capacité de satisfaire à la totalité du besoin et des spécifications techniques minimales décrites à l'annexe A, Besoin.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix évalué total de la soumission à l'annexe B, Base de paiement, sera établi en multipliant la quantité par le prix unitaire ferme de chaque article. Le prix calculé total de chacun des articles sera additionné pour obtenir le prix évalué total de la soumission.

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix – soumission.

4.2 Méthode de sélection

- 4.2.1 Clause du *Guide des CCUA* [A0031T](#) (2010-08-16), (Méthode de sélection - critères techniques obligatoires)

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les produits décrits à l'annexe A, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'à la fin de la période de garantie.

6.4.2 Date de livraison

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le soumissionnaire doit donner les confirmations suivantes :

_____ Nous confirmons que nous sommes en mesure d'effectuer la livraison à la date demandée, le **2021-03-31**, ou avant.

ou

_____ Nous confirmons que la meilleure date de livraison que nous pouvons offrir est la suivante
_____.

Veuillez prendre note que le respect de la date de livraison demandée n'est **pas** une exigence obligatoire de la présente demande de soumissions.

6.4.3 Achat optionnel pour l'installation sur place

L'installation sur place, sur les VSLIA existants.

Veuillez noter : L'option d'achat optionnel peut être exercée à tout moment dans l'année suivant l'attribution du contrat. L'entrepreneur sera rémunéré conformément au prix indiqué à l'annexe B, Base de paiement. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat. L'autorité contractante peut exercer l'option dans l'année suivant l'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.4 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Nidhi Nigam
Titre: Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Direction: Region d'Ouest
Adresse: Canada Place / Place du Canada
10th Floor / 10e étage
9700 Jasper Ave / 9700 ave Jasper
Edmonton, Alberta, T5J 4C3

Téléphone: 587-532-8142
Télécopieur: 780-497-3510
Courriel: nidhi.nigam@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet [inséré à l'attribution du contrat]

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur [à remplir par le soumissionnaire]

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *l'annexe B*. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement Unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement Unique

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) l'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement;
- b) un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, Base de payement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

G1005C (2008-05-12), Assurance - aucune exigence particulière

6.12 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOIN

SYSTÈMES D'ÉCHAPPEMENT DIESEL MONTÉS SUR VÉHICULE

1. CONTEXTE

1.1 La caserne de pompier de la Base de soutien de la Division du Canada, détachement Wainwright (BS Div C Dét Wainwright), possède une flotte de trois (3) véhicules de sauvetage et de lutte contre les incendies d'aéronefs (VSLIA) de différentes années d'origine qui doivent être mis à niveau, après fabrication, afin de respecter les exigences de l'alinéa 125 (1) du Code canadien du travail. Il est obligatoire que tous les nouveaux véhicules de lutte contre les incendies soient équipés de ce système au moment de l'achat. La mise à niveau des modèles actuels doit respecter les exigences du Code canadien du travail et est la responsabilité de chacune des bases au Canada. Puisque l'absence d'un système d'échappement approuvé installé sur les véhicules pose un risque imminent pour la santé, un contrat ponctuel doit être établi afin de modifier rapidement le plus grand nombre de véhicules possible. La BS Div C Dét Wainwright possède présentement un véhicule équipé d'un système de filtrage installé après fabrication dans le cadre d'un essai/projet pilote et a déterminé que la mise à niveau avait été un succès. Le modèle utilisé à l'heure actuelle est le système Ward No Smoke.

1.2 La BS Div C requiert un système d'échappement diesel monté sur véhicule qui réduit la nécessité d'effectuer des changements de filtres planifiés, ce qui en retour permet de réduire le temps d'arrêt pour effectuer l'entretien sur les véhicules d'urgence. Le système automatique permet également d'assurer que les VSLIA sont toujours prêts à partir, sans que des boyaux ou d'autres accessoires qui risquent ultimement de retarder le déploiement lors des appels d'urgence soient nécessaires.

2. BESOIN

2.1 La présente décrit l'exigence pour la fourniture de trois (3) systèmes d'échappement diesel montés sur véhicule, un système de captation directe à la source d'échappement.

2.2 **Achat optionnel pour l'installation sur place** – L'installation sur place, sur les VSLIA existants.

Veillez noter : L'option d'achat optionnel peut être exercée à tout moment dans l'année suivant l'attribution du contrat. L'entrepreneur sera rémunéré conformément au prix indiqué à l'annexe B, Base de paiement. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat. L'autorité contractante peut exercer l'option dans l'année suivant l'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

2.3 Le document suivant fait partie du présent énoncé des travaux. Les dates d'entrée en vigueur doivent être celles en vigueur à la date de clôture de l'appel d'offres.

Norme 1500 de la National Fire Protection Agency (NFPA) – 2018, *Standard on Fire Department Occupational Safety, Health, and Wellness Program*.
<https://www.nfpa.org/codes-and-standards/all-codes-and-standards/list-of-codes-and-standards/detail?code=1500> (en anglais).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.4 Liste des véhicules qui doivent être mis à niveau :

Année	Fabricant	Modèle
2013	E-ONE	4 x 4, HPR P 701
2013	E-ONE	4 x 4, HPR P 701
2013	E-ONE	4 x 4, HPR P 701

3. SÉCURITÉ

3.1 Aucune exigence relative à la sécurité n'est associée à la livraison des systèmes d'échappement.

4. LIEU DE LIVRAISON

Base de soutien de la 3^e Division du Canada, détachement Wainwright
Bâtiment 619, Denwood (Alberta) T0B 1B0.

5. DATE DE LIVRAISON

Le soumissionnaire doit donner les confirmations suivantes :

_____ Nous confirmons que nous sommes en mesure d'effectuer la livraison à la date demandée, le **2021-03-31**, ou avant.

ou

_____ Nous confirmons que la meilleure date de livraison que nous pouvons offrir est la suivante
_____.

Veillez prendre note que le respect de la date de livraison demandée n'est **pas** une exigence obligatoire de la présente demande de soumissions.

6. SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT MINIMALES OBLIGATOIRES

Se rapporter au Tableau de conformité pour consulter l'ensemble des spécifications et des instructions en matière de rendement qui doivent être respectées afin qu'une soumission soit jugée recevable.

TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Le tableau de conformité ci-dessous contient la liste complète des spécifications de rendement obligatoires minimales. Les soumissionnaires doivent clairement démontrer que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit proposé à chacune des spécifications de rendement du tableau de conformité, en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
2. Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer dans quelle mesure ils respectent chaque spécification fonctionnelle en consignnant cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte du tableau de conformité.
3. Les documents techniques justificatifs, notamment les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doivent accompagner la soumission à la clôture de la demande de soumissions, et chacune des spécifications de rendement figurant dans la matrice de conformité doit renvoyer à la section des documents où la conformité est établie. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications techniques. Si aucune documentation technique à l'appui publiée n'est disponible, le soumissionnaire doit préparer un texte descriptif assorti d'une explication détaillée de la façon dont sa soumission est conforme sur le plan technique.
4. Si les documents justificatifs susmentionnés ne sont pas fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et éliminée d'emblée.
5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture de l'appel d'offres, comme le précise la demande de propositions.
6. À défaut de respecter chacune des spécifications de rendement, la soumission sera jugée irrecevable et rejetée.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif. - Amd. No.

File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

N° d'article	Spécification de rendement	État (O) Obligatoire	Spécification de rendement respectée? Indiquer Oui/Non	Spécification de rendement offerte : Le soumissionnaire doit indiquer comment il respecte la spécification de rendement en consignait cette information dans cette colonne.	Renvoi : Le soumissionnaire inscrit ici l'endroit où la spécification technique figure dans ses documents justificatifs.
1	Un système de filtre d'échappement diesel à captation directe à la source monté sur véhicule.				
2	Le système de filtre doit empêcher l'exposition aux émissions de gaz d'échappement et la contamination, conformément à la norme NFPA 1500.				
3	Le système de filtre monté sur le véhicule doit respecter toutes les normes de la NFPA, les normes de la National Institute for Occupational Safety (NIOSH) et celles de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) pour prévenir l'exposition à des composés				

	cancérogènes qui se trouvent dans les gaz d'échappement des moteurs diesel.				
4	Le système de filtre doit être posé sur le système d'échappement existant du VSLIA et avant le conduit de diffuseur.				
5	Le système de filtre doit automatiquement se mettre en marche lorsque le moteur du VSLIA est mis en marche arrière.				
6	Le système de filtre doit pouvoir être utilisé au lieu de l'intervention, à l'extérieur de la caserne d'incendie.				
7	Le système de filtre doit se déplacer avec le VSLIA, c'est-à-dire devenir une partie du système d'échappement du véhicule.				
8	Le système de filtre ne doit pas augmenter la hauteur de toute partie verticale du système d'échappement à partir de sa position d'origine. Le système de filtre ne doit pas nécessiter des				

	modifications de bâtiment ou des tuyaux suspendus pour assurer le fonctionnement du système.				
9	Le système de filtre ne doit pas avoir une incidence sur la garantie du fabricant pour le véhicule ou le moteur.				
10	Un manuel d'utilisation et de maintenance doit être fourni avec chaque unité.				
11	Le système de filtre d'échappement diesel à captation directe à la source monté sur véhicule doit avoir démontré son acceptabilité dans l'industrie en étant fabriqué et installé avec succès depuis au moins deux ans.				
12	Un filtre de recharge doit être fourni.				

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DU PAIEMENT

- Les soumissionnaires doivent remplir le tableau ci-dessous et le joindre à leur soumission.
- Les prix de lot fermes sont destination franco à bord (FAB) et comprennent tous les frais de livraison.
- Prix rendus droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2010 et droits de douane canadiens inclus (le cas échéant).
- Les prix de lot ferme ne comprennent pas les taxes applicables. Ces dernières seront ajoutées sur une ligne distincte à toute facture émise à la suite d'un contrat.
- Les prix unitaires/de lot ferme pour l'installation du système sur place comprennent tous les frais de main-d'œuvre, de matériaux, d'équipement, d'outils, de déplacements/de repas/d'hébergement et de supervision nécessaires pour effectuer les travaux.
- Toutes les lignes du tableau doivent être remplies pour que la soumission soit recevable. Si une ligne n'est pas remplie, le produit sera considéré comme manquant dans l'évaluation.

Lieu de livraison :

Destination FAB, incluant tous frais de livraison :

Détachement Wainwright de la Base de soutien de la 3^e Division du Canada
Bâtiment 619, Denwood (Alberta) T0B 1B0

Article	Description	Quantité (A)	Prix unitaire ferme (B)	Prix calculé (Ax B)
ACHAT FERME				
1.	Un système de filtre d'échappement diesel à captation directe à la source monté sur véhicule, conformément à l'annexe A, Énoncé des besoins.	3	_____ \$	_____ \$
ACHAT EN OPTION				
2	Pose du système de filtre sur place effectuée par le fabricant du système d'échappement.	3	_____ \$	_____ \$
Prix évalué total de la soumission				_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-20BM05/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-20BM05

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-0-43212

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM034
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)